

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 février 2024

Délibération n°2024/006

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à 18H30 les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : M. Damien BLANC

Convocation du : 01 février 2024 - Affichage du : 01 février 2024

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

M. Vincent MAITRE a été élu secrétaire de séance.

SECRETARIE
MONTAGNY

12 FEV. 2024

RÉGÉNÉRIÉ

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2023

M. le Maire donne la parole à M. Pascal PESSOZ, 1er Adjoint, et se retire de l'Assemblée afin de ne participer ni au débat ni au vote.

Il est rappelé que le Compte Administratif :

* Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au Budget des réalisations effectives et dépenses (mandats) et recettes (titres);

* présente les résultats comptables de l'exercice.

* est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice;

Le Compte Administratif du Service Eau et Assainissement 2023 est arrêté comme suit:

Section d'Exploitation:

Dépenses réalisées 2023:	- 132 016.35 €
Recettes réalisées 2023:	+ 159 777.93 €
Report 2022:	+ 214 435.86 €

Section d'Investissement:

Dépenses réalisées 2023:	- 290 355.45 €
Recettes réalisées 2023:	+ 110 892.83 €
Report 2022	+ 35 266.87 €

Résultat de clôture de l'exercice:

Fonctionnement	+ 242 197.44 €
Investissement	- 144 195.75 €
Résultat global:	+ 98 001.69 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR (Monsieur le Maire n'a pris part ni au débat ni au vote).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-31,

Après s'être fait présenter les résultats de la gestion du Service Eau et Assainissement pour l'exercice 2023,

Sur proposition de Monsieur Pascal PESSOZ, 1er Adjoint au Maire,

APPROUVE le Compte Administratif du Service Eau et Assainissement 2023 qui présente un résultat cumulé de clôture de 98 001,69 € (soit un excédent d'exploitation de 242 197.44 € et un déficit d'investissement de 144 195.75 €)

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le*

12 FEV. 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.